

01 TRANSACTION IMMOBILIÈRE

Honoraires à la charge du vendeur.

Prix de vente	Honoraires TTC
De 0 à 50 000 €	6 000 €
De 50 001 à 100 000 €	7 500 €
De 100 001 à 120 000 €	8 000 €
De 120 001 à 150 000 €	8 500 €
De 150 001 à 200 000 €	9 500 €
De 200 001 à 230 000 €	11 000 €
Supérieur à 230 001 €	5 %

Hors immobilier d'entreprise, commerces et droit au bail. Pour les programmes neufs, la grille tarifaire est définie dans le cadre de chaque programme.

02 LOCATION

Baux d'habitation. Tarifs par m² de surface habitable, **facturés séparément au bailleur et au locataire**. Dans les autres zones, le tarif dépend de la surface totale du logement et s'applique à l'ensemble des m² habitables.

Zone / tranche de surface	Visites, dossier, bail TTC / m ² / partie	État des lieux d'entrée TTC / m ² / partie
Zone très tendue	12,10 €	3,03 €
Zone tendue	10,09 €	3,03 €
Autres zones : de 0 à 60 m ²	8,07 €	3,03 €
Autres zones : de 60,01 à 100 m ²	7,00 €	3,03 €
Autres zones : dès 100,01 m ²	6,00 €	3,03 €

Le tarif de la catégorie s'applique à toute la surface habitable, sans cumul des tranches.

Frais d'entremise : 150 € TTC par lot, à la charge exclusive du bailleur.

Répartition conformément à l'article 5 de la loi n° 89-462 du 6 juillet 1989. La part du locataire ne peut excéder celle du bailleur ni les plafonds légaux applicables.

Autres locations	Honoraires
Baux commerciaux	20 % HT du loyer annuel hors charges. TVA : 20 %, soit 24 % TTC du loyer annuel hors charges.
Parkings et garages	Forfait unique : 100 € TTC pour le bailleur et 100 € TTC pour le locataire.

03 VENTES PROFESSIONNELLES ET COMMERCIALES

Prix de vente	Fonds de commerce Honoraires TTC	Murs commerciaux Honoraires TTC
De 1 à 50 000 €	6 000 €	10 000 €
De 50 001 à 150 000 €	10 %	6 %
À partir de 150 001 €	6 %	6 %

04 AVIS DE VALEUR - VENTE

Avis de valeur : **50 € TTC**.

Offert dans le cadre d'une mise en vente du bien.

05 GESTION LOCATIVE - GEST'IN

Gestion : 5 % HT des sommes encaissées, soit 6 % TTC.

Garantie loyers impayés (GLI) : 2,80 % TTC des loyers charges incluses.

Honoraires de gestion déductibles des revenus fonciers au régime réel, sous les conditions fiscales applicables.